

Fonds pour le désarmement : mise à jour

Subventions et contributions versées par le Fonds pour le désarmement du 1^{er} avril au 31 décembre 1991

CONTRIBUTIONS

1. North American Model United Nations (Toronto) — Simulation de l'Assemblée générale des Nations Unies,	5 000 \$
2. Conseil tribal de la Côte Nord (Prince Rupert, Colombie-Britannique) — Conférence nucléaire, avril 1991	1 000 \$
3. Association canadienne pour les Nations Unies (section de Vancouver) — Conférence sur le contrôle des armements navals, novembre 1991	5 000 \$
4. Association canadienne des anciens du Collège de défense de l'OTAN (Ottawa) — Colloque sur le Canada et l'OTAN, octobre 1991	4 000 \$
5. Institut canadien des études stratégiques (Toronto) — Colloque sur les prévisions stratégiques du Canada pour 1991	3 000 \$
6. Division de l'éducation permanente, Université de Victoria — Forum public sur le rôle du Canada dans le désarmement, le contrôle et le commerce des armements, octobre 1991	5 000 \$
7. Park View Education Centre (Bridgewater, N.-É.) — <i>Atlantic Coast Model United Nations on the Arms Trade</i> , février 1992	5 000 \$
8. Centre de ressources sur la paix et l'environnement (Ottawa) — Accroissement des collections de la bibliothèque sur le contrôle des armements et le désarmement	1 000 \$
9. La voix des femmes (siège à Toronto) — Voyage d'étude de 1991 à l'AGNU	3 000 \$
10. Conférence des étudiants en sciences politiques, Université du Manitoba (Winnipeg) — Conférence sur le Canada, les États-Unis et les nouveaux défis à la sécurité, janvier 1992	4 500 \$
11. Science et paix (chapitre de Toronto) — série de conférences sur les études pour la paix du <i>University College</i>	1 500 \$.

TOTAL DES CONTRIBUTIONS

38 000 \$

SUBVENTIONS

1. Projet Ploughshares (Waterloo, Ont.) — Recherche et publication sur le contrôle des armements navals	7 000 \$
2. Jocelyn Coulon (Outremont, Qué.) — Livre sur la participation du Canada à la guerre du Golfe	2 500 \$
3. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la campagne mondiale pour le désarmement (New York) — activités d'information	30 000 \$
4. Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (Lima, Pérou) — colloque sur les rapports entre la sécurité du continent, la prolifération des armes et les dépenses militaires	10 000 \$.

TOTAL DES SUBVENTIONS

49 500 \$

TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET DES SUBVENTIONS

87 500 \$

Point de mire : Les Nations Unies et le désarmement

Cette rubrique s'adresse aux élèves du niveau secondaire.

Chaque automne, les pays membres des Nations Unies adoptent un grand nombre de résolutions en faveur du contrôle des armements et du désarmement. Dès 1959, l'ONU se donnait pour objectif d'assurer « le désarmement complet et général sous une supervision internationale efficace ». Or, beaucoup de pays continuent d'avoir en leur possession une grande quantité d'armes qui dépasse de beaucoup dans certains cas ce dont ils ont besoin pour assurer leur défense. Quel rôle joue l'ONU dans le domaine du désarmement? Dans quelle mesure son action est-elle efficace?

Le rôle de l'ONU dans le domaine du désarmement

L'ONU mène de nombreuses activités en faveur du désarmement.

Première Commission de l'AGNU

L'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) se réunit tous les ans à

New York de septembre à décembre. Tous les États membres des Nations Unies y ont un siège. L'Assemblée générale a pour rôle d'examiner les questions d'intérêt international. Elle peut faire des recommandations, mais elle ne peut forcer les États à les mettre à exécution. L'Assemblée générale énonce ses vues et ses recommandations sous la forme de résolutions.

L'Assemblée générale répartit ses travaux entre sept commissions. La Première Commission, à laquelle sont représentés tous les États membres de l'ONU, dont le Canada, s'occupe du désarmement. Elle se réunit en octobre et en novembre. Les délégations présentes tiennent d'abord un débat général sur les questions liées au désarmement, puis elles examinent des projets de résolution. Beaucoup de ces résolutions reviennent d'une année à l'autre et ne suscitent aucun débat important. Toutefois, un certain nombre de résolutions font l'objet de négociations intenses. Les États apportent souvent des modifications à leurs

résolutions pour qu'elles soient acceptées par le plus grand nombre de pays possible tout en donnant des résultats concrets.

Après les négociations, la Première Commission vote sur les projets de résolutions. Chaque État membre dispose d'une voix. Un État peut voter pour ou contre une résolution ou encore s'abstenir, ce qui est une façon d'indiquer qu'il adopte une position intermédiaire entre le «oui» et le «non». Un pays peut s'abstenir lorsqu'il accepte le principe de la résolution mais qu'il s'oppose à une expression ou à une recommandation qui s'y trouve. Si tous les États approuvent une résolution, celle-ci est adoptée par consensus. La Première Commission vise à adopter par consensus le plus grand nombre de résolutions possible.

Si une résolution est appuyée par plus de la moitié des États à la Première Commission, elle est soumise à l'Assemblée générale où elle fait l'objet d'un autre vote. Puisque la Première Commission et l'Assemblée générale